Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant	Numéro de permis	Date d'inspection
Centre de soins et éducation Mickey & Minnie Inc.	2017216	Le 30 juin 2021
Nom de l'établissement		**Numéro de téléphone**
Centre Éducatif Bouge O Max		(506) 582-2300
Adresse		
475 rue Église Saint-André NB E3Y 0C5		
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis	**Titre du poste**	
Annik Thériault	Inspecteur/Inspectrice	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

Je recommande le renouvellement pour ce permis.

La garderie éducative rencontre les exigences de la Loi Service à la petite enfance et ses règlements sur les permis en fonction du ratio.

Lors de ma visite les enfants étaient à l'extérieur.

Après discussion avec l'exploitante je recommande de ne pas utilisé la zone clôturer avec de la machinerie.

original signé par
Annik Thériault — Le 30 juin 2021

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis — Date

original signé par
Mylène Bourgoin — Le 30 juin 2021

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée — Date